

# LES APRÈS-MIDI DE SAINT-FLO

## PRIX DE LA NOUVELLE 2020 »

*Dans le train*

---

### Règlement

**Art. 1 :** L'association florentinoise « *Les Après-midi de Saint-Flo* » organise pour la treizième année consécutive un concours de nouvelles littéraires jusqu'au **15 février 2020**

**Art. 2 :** Ce prix est un concours ouvert à tous les auteurs, mais à la condition expresse que les œuvres soumises à l'appréciation du Jury, n'aient antérieurement fait l'objet d'aucune parution ni édition. Les membres du jury ainsi que les membres composant le Conseil d'administration de l'association ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

**Art. 3 :** Ne seront acceptés, pour concourir, que des textes littéraires de fiction, en langue française, dont le thème est : « *Dans le train* »

**Art. 4 :** Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné de la présélection du concours.

**Art. 5 :** Les nouvelles proposées ne pourront pas dépasser un volume de 10 feuillets, soit 15 000 signes. Les textes seront présentés sur format A4 (21x29,7) police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5.

**Art. 6 :** Chaque auteur ne pourra concourir que sur **un texte unique**, sous son nom patronymique ou son nom d'auteur.

**Art. 7 :** Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

**Art. 8 :** Les textes ainsi présentés, seront envoyés en **6 exemplaires, paginés, agrafés**, accompagnés du bulletin d'inscription (1) portant lui, le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur et l'adresse postale. Le courrier d'envoi devra aussi comporter, **si l'auteur ne nous fournit pas d'adresse courriel**, une enveloppe de renvoi, timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, ceci afin de lui faire connaître les résultats du concours. Adresse d'envoi ; « **Les Après-midi de Saint-Flo** » **Concours de nouvelles 2019 – BP 43 – 89600 SAINT- FLORENTIN**

**Art. 9 :** La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au samedi **15 février 2020**.

**Art. 10 :** Les textes, primés ou non, ne seront pas retournés à leurs auteurs.

**Art. 11 :** Les lauréats consentent sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte, soit édité dans une revue et mise en ligne sur le site Internet de l'association : <http://apresmidistflo.unblog.fr/> .

**Art. 12 :** La participation financière à ce concours est de **15 €** par auteur. Le versement envoyé avec le dossier d'inscription se fera sous forme de chèque bancaire, postal ou mandat international libellé à l'ordre de « *Les après-midi de Saint-Flo* ».

### LE JURY

**Art. 13 :** Le jury sera composé de six membres (auteurs, bibliothécaire, professeurs...)

**Art. 14 :** Le palmarès de ce concours sera annoncé au cours d'une rencontre à Saint-Florentin (89), **le dimanche 7 juin 2020**. Les concurrents dont les œuvres auront été nominées lors d'une présélection effectuée par le Jury, seront invités par courriel ou courrier à participer à cette manifestation.

**Art. 15 :** Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

## **LE PALMARÈS**

**Art. 16 :** Le palmarès se composera de trois prix distincts : Le « **Grand Prix des Après-midi de Saint-Flo** », le « **Prix du jeune auteur** » ouvert aux auteurs de moins de 25 ans, et le « **Prix spécial du Jury**»,

**Art 17 :** L'ensemble des auteurs en compétition, recevront ce palmarès par courriel ou courrier, dans les deux semaines suivant la rencontre de remise des prix.

## **LES PRIX**

**Art 18 :** « **Le Grand Prix des Après-midi de Saint-Flo** » sera récompensé par un chèque de **300 €**

**Art. 19 :** « **Le Prix du jeune auteur** » (moins de 25 ans au jour de la remise des prix) sera récompensé par un chèque de **200 €**. **Ce prix ne sera décerné que si 10 auteurs au moins ont participé.**

**Art 20 :** « **Le Prix Spécial du Jury**» sera récompensé par un chèque de **200 €**. **Ce prix ne sera décerné que si 50 auteurs au moins participent au concours**

## **RÉSERVES (à lire attentivement)**

**Art. 21 :** Ce palmarès ne pourra être déclaré qu'à la condition expresse **qu'au moins 50 auteurs participent à ce concours**. Si pour raison d'une participation plus faible le Prix du jeune auteur et/ou le Prix Spécial du Jury peuvent ne pas être décernés.

**Art. 22 :** Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

(1) Le bulletin d'inscription type peut être recopié ou imprimé sur le site web de l'association : <http://apresmidistflo.unblog.fr/> ou demandé par mail : [apresmidistflo@orange.fr](mailto:apresmidistflo@orange.fr) , courrier ou téléphone : 03 86 35 20 99